

PLAN DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE RIBOU

« La Communauté d'Agglomération du Choletais, confrontée à des problèmes de qualité d'eau, met en œuvre une réelle politique de préservation de sa ressource pour l'eau potable, qu'elle inscrit à l'échelle du bassin versant afin qu'elle soit efficace et durable. Elle déploie donc ses efforts depuis 2003, en partenariat avec les acteurs concernés et en complète adéquation avec les objectifs du SAGE de la Sèvre Nantaise, pour construire un programme d'actions qui permette de diminuer à la source les flux de pollutions en matières organiques et phosphorées. C'est ainsi qu'elle entend bien relever le défi de la reconquête de la qualité de l'eau et celui de la Directive Cadre Européenne pour atteindre un bon potentiel de ses eaux en 2015. »

Paul Huvelin, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais, délégué à la ressource en eau potable.

L'eau brute prélevée au niveau du barrage de Ribou pour la production d'eau potable, présente depuis quelques années des dépassements du seuil réglementaire de 10 mg/l en matières organiques. La Communauté d'Agglomération du Choletais, afin d'améliorer la qualité de l'eau et être autorisée à poursuivre l'utilisation de la prise d'eau dont elle est gestionnaire, a ainsi entrepris en 2003 la construction d'un plan de gestion de la ressource en eau, inscrit dans une logique de bassin versant et dans celle du SAGE de la Sèvre Nantaise.

Le bassin du captage de Ribou couvre 13 700 hectares et s'étend sur 12 territoires communaux, situés sur deux départements (9 communes en Maine et Loire et 3 communes en Deux-Sèvres (voir carte du bassin)).

L'amélioration de la qualité de l'eau passe par la réduction à la source des pollutions diffuses en matières organiques présentes dans la retenue de Ribou, qui proviennent à la fois des apports directs par les pentes du bassin versant, et de la production interne (eutrophisation et développement d'algues planctoniques) liée aux flux excessifs de phosphore (bassins amont de la Moine et du Trézon).

La Communauté d'Agglomération du Choletais, porteur du projet, s'est appuyée volontairement sur une démarche concertée impliquant les différents acteurs du territoire : elle a mis en place un groupe de travail rassemblant l'ensemble des représentants des activités concernées et deux sous-groupes de travail thématiques ("agriculture et associations" et "industries et collectivités"). Un comité technique plus restreint a permis d'assurer le pilotage et la coordination de ces différents groupes de travail.

Dans un premier temps, l'élaboration d'un diagnostic de la situation sur le bassin a été nécessaire pour identifier les activités génératrices des flux polluants et la répartition des apports par chacune de ces activités : systèmes d'assainissement collectif et ruissellement urbain, assainissement non collectif et utilisation des lessives avec phosphates, effluents industriels, activités d'élevage, fertilisation de sols et pratiques culturales (érosion des sols).

Des objectifs ont ensuite été définis en concertation :

- Non-dépassement du seuil réglementaire de 10 mg/L de matière organique dans les eaux brutes de Ribou,
- Respect des objectifs du SAGE qui précisent de ne pas dépasser 8 mg/l de matière organique d'ici 2010,
- Détermination d'objectifs de moyens et de résultats sur chaque action définie dans le plan de gestion,
- Mise en place d'un suivi qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Pour atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau, 29 actions (voir tableau ci-après) ont été décidées par les acteurs qui s'engagent à participer activement à leur réalisation. Certaines mesures sont réglementaires, d'autres sont spécifiques au territoire du bassin de Ribou. Elles pourraient représenter un coût global de 15 millions d'euros HT.

Les différents maîtres d'ouvrage s'engagent sur le programme "Plan de gestion" pour une durée de 5 ans. Une fois lancé, le plan de gestion nécessite un suivi continu par la Communauté d'Agglomération du Choletais, qui s'appuiera sur l'analyse des indicateurs de suivi, de moyens et de résultats mis en place, et sur les différents groupes de travail (comité technique, sous-groupes thématiques...). Le Comité de suivi, réuni chaque année par M. Le Préfet, veillera à l'avancement des opérations prévues et à l'atteinte des objectifs fixés.

THEMES		ACTIONS
A	Agriculture durable	1. Mise en place d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) spécifique au bassin versant du captage de Ribou
B	Mise aux normes agricoles	2. Organisation de journées techniques "Mise aux normes des installations d'élevage" 3. Réalisation de pré-études 4. Réalisation de DEXEL 5. Achèvement des travaux de mise aux normes engagés (PMPOA 2)
C	Surveillance pollution	6. Mise en place d'un programme de suivi (Police ICPE et Police de l'Eau) 7. Mise en place d'un "plan d'alerte pollutions"

D	Occupation du sol, pratiques culturales	8. Lancement d'une campagne de sensibilisation et conseil auprès des prescripteurs des exploitants agricoles 9. Accompagnement de démarches "approche globale d'exploitation" 10. Organisation d'une demi-journée technique "Plan de fumure" 11. Organisation d'une journée technique "Favoriser les prairies" 12. Encouragement à la mise en place d'inter-cultures 13. Organisation d'une journée technique "Plantation de haies et aménagement" 14. Incitation à la mise en place de bandes enherbées
E	Stations d'épuration et réseaux d'eaux usées	15. Réalisation d'études-diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs et des schémas directeurs 16. Réalisation de travaux 17. Réalisation de zonages eaux usées 18. Sensibilisation des abonnés du service assainissement
F	Assainissement autonome	19. Mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) 20. Réalisation d'inventaires des Assainissements Non Collectifs (ANC) 21. Incitation à la réhabilitation des ANC non conformes 22. Sensibilisation des particuliers au bon fonctionnement des ANC
G	Ruissellement urbain	23. Réalisation de diagnostics des réseaux eaux pluviales et schémas directeurs 24. Réalisation de travaux 25. Mise en place des zonages eaux pluviales
H	Rejets industriels	26. Etude diagnostic de la station d'assainissement autonome d'une entreprise non raccordée au réseau public 27. Travaux pour amélioration du système existant
I	Gestion des espaces Communautaires	28. Suivi de la qualité de l'eau du bassin versant 29. Gestion différenciée des espaces communautaires situés sur le bassin : réhabilitation de zones humides, arrachage de Jussie, entretien spécifique de la végétation...

Le projet a déjà reçu l'avis favorable des Comités Départementaux d'Hygiène de Maine et Loire et des Deux-Sèvres. Il est aujourd'hui en cours d'instruction par le Comité Supérieur d'Hygiène Publique de France.